



après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi		Durée de référence*	
		Cœlioscopie	
		Anneau gastrique ajustable	Court circuit gastrique (Bypass) Gastrectomie longitudinale (Sleeve gastrectomy)
Travail sédentaire		14 jours	21 jours
Travail physique léger	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	14 jours	21 jours
Travail physique modéré	Charge ponctuelle < 25 kg ou Charge répétée < 10 kg		
Travail physique lourd	Charge > 25 kg	28 jours	28 jours

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- la gravité de l'obésité (IMC préopératoire),
- les comorbidités associées, particulièrement à risque et à surveiller dans ce contexte,
- l'âge,
- la voie d'abord (laparotomie),
- l'association avec un autre acte chirurgical (cure d'éventration ou de hernie de la paroi abdominale..),
- les complications éventuelles (hématomes, abcès, vomissements, diarrhée...),
- les difficultés éventuelles liées à la reprise d'une alimentation « normale »,
- la fatigue liée à la perte de poids (constatée surtout après Bypass et un peu moins après Sleeve).





Restauration des capacités fonctionnelles

Un programme d'éducation thérapeutique au plan diététique et de l'activité physique est mis en place.

Reprise des activités professionnelles

Un aménagement du poste de travail peut être nécessaire et à mettre en place en partenariat avec le médecin du travail.

Reprise des activités sportives et de loisir

Le choix d'une activité physique adaptée et régulière est discuté avant l'intervention et doit être mise en oeuvre après l'intervention.

Durant les deux à trois premières semaines, il est conseillé d'éviter la natation.

Après avis médical, la reprise d'une activité physique peut être envisagée entre la 2^{eme} et la 4^{eme} semaine, suivant un programme établi.

- Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension?
- La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle ?
- Votre patient a-t-il été informé des conditions préalables à la reprise de ses activités sportives et de loisir?

Sources:

Haute autorité de Santé, fiches techniques : « technique de l'anneau gastrique ajustable », « technique du Bypass gastrique »,

« technique de la gastrectomie longitudinale », juillet 2009.

Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009.

Medical Disability Advisor, 5th Edition, 2005.

National institute of Health:

http://www.nlm.nih.gov/medlineplus/ency/article/007388.htm

http://www.nlm.nih.gov/medlineplus/ency/patientinstructions/000172.htm

http://www.nlm.nih.gov/medlineplus/ency/article/007435.htm

[1] www.has-sante.fr

